Commune de Porcieu-Amblagnieu

Département de l'Isère

PLAN LOCAL D'URBANISME
PIECE 4.2

REGLEMENT GRAPHIQUE

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation
du PLU en date du 9 mars 2020

Maître d'ouvrage :

Commune de Porcieu-Amblagnieu

Maître d'oeuvre :

Cabinet Emmanuel ROGER, 18 rue Imbert Colomès, 69001 Lyon

ECHELLE : 1/5000

0 250 500 m

Informations générales

Batiment

Parcelle

Zonage réglementaire (cf plan 4.1)

Zones urbaines

UA, Zone urbaine de bourg, village et de hameau ancien

UB, Zone urbaine à dominante résidentielle de type pavillonnaire

UBe, Secteur destiné exclusivement au maintien et au développement des équipements publics

UH, Zone urbaine dédiée à un développement réduit de l'habitat

UI, Zone urbaine à vocation d'activités économiques

UIa, Secteur bâti d'activités économiques isolées dédié à un développement limité

UIk, Secteur bâti lié à l'activité de transformation de la pierre

UIkpc Secteur bâti lié à l'activité de transformation de la pierre, localisé en périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable

Uoap1, Zone urbaine couverte par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°1 dont les conditions d'aménagement et d'équipement ne sont pas définies par le règlement mais par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zones agricoles et naturelles

A, Zone agricole

N, Zone naturelle et forestière

NL, Activités de loisirs

Npe, Zone naturelle et forestière située en périmètre de protection éloignée de captage d'eau potable

Npr, Zone naturelle et forestière située en périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable

Npi, Zone naturelle et forestière située en périmètre de protection immédiate de captage d'eau potable

NLpe, Activités de loisirs situées en périmètre de protection éloignée de captage d'eau potable

Prescriptions graphiques

Secteur réservé à l'activité de carrière

Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation et numéro d'ordre

S1 : secteur dans lequel 20% du programme est affecté à des catégories de logements dans un objectif de mixité sociale

01 Emplacement réservé pour les voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts, continuités écologiques☐

A Changement de destination des bâtiments et numéro d'ordre

Bande de constructibilité principale

Espace Boisé Classé

Localisation d'éléments de paysage et délimitation de sites et secteurs à protéger pour motif écologique

Zone d'intérêt scientifique ou à enjeu de conservation à protéger pour motif écologique

Zone humide à protéger pour motif écologique

Zone à enjeu de continuité écologique à protéger pour motif écologique

Boisement à protéger pour motifs écologique et paysager

Protections ou mises en valeur pour motifs d'ordre culturel, historique, architectural

Elément ponctuel répertorié

Mur

Périmètre

Autres informations

Secteur soumis par arrêté préfectoral à des prescriptions d'isolement acoustique

Ensemble du territoire communal : édification des clôtures soumise à déclaration préalable conformément aux articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme

Prescriptions graphiques particulières : risques naturels

Traduction réglementaire :
- de la carte des aléas naturels établie par Alpes-Géo-Conseil
- des lignes d'eau des crues de références et exceptionnelles du Rhône amont

Constructible « B » avec prescriptions définies par le règlement.
Classe de risque correspondant à l'aléa défini en annexe du Plan Local d'Urbanisme

Bc1 : Risque de crue rapide des rivières
Bc2 : Risque de crue rapide des rivières
Bg : Risque de glissement de terrain
Bg-Bv1 : Risque de glissement de terrain - Risque de ravinement et ruissellement sur versant
Bi'1 : Risque d'inondation en pied de versant
Bi'2 : Risque d'inondation en pied de versant
Bp1 : Risque de chutes de pierres et de blocs
Bv2 : Risque de ravinement et ruissellement sur versant

Inconstructible « R » en dehors des exceptions définies par le règlement.
Classe de risque correspondant à l'aléa défini en annexe du Plan Local d'Urbanisme

RC : Risque de crue rapide des rivières
RCn :Risque de crue rapide des rivières
RG : Risque de glissement de terrain
RG-RP2 : Risque de glissement de terrain - Risque de chutes de pierres et de blocs
RI : Aléa inondation de plaine
RI' : Risque d'inondation en pied de versant
RP1 : Risque de chutes de pierres et de blocs
RP2 : Risque de chutes de pierres et de blocs
RP2-BI'2 : Risque de chutes de pierres et de blocs - Risque d'inondation en pied de versant
RP2-Bv1 : Risque de chutes de pierres et de blocs - Risque de ravinement et ruissellement sur versant
RP2-RG : Risque de chutes de pierres et de blocs - Risque de glissement de terrain
RV1 : Risque d'inondation par ruissellement et coulée de boue
RV1-BI'1 : Risque de ravinement et ruissellement sur versant - Risque d'inondation en pied de versant
RV1-Bp1 : Risque de ravinement et ruissellement sur versant - Risque de chutes de pierres et de blocs
RV2 : Risque de ravinement et ruissellement sur versant
RV2-RP : Risque de ravinement et ruissellement sur versant - Risque de chutes de pierres et de blocs

Limite de crue exceptionnelle du Rhône

Plan des Surfaces Submersibles du Rhône approuvé par arrêté préfectoral du 16 août 1972 et valant Plan de Prévention des Risques d'Inondations

Zone inondable délimité par le Plan des Surfaces Submersibles (P.S.S.) approuvé par arrêté du 16/08/1972

Prescriptions graphiques particulières : assainissement (cf plan 4.3)

Zonage eaux usées

Zone d'assainissement collectif

Toutes les autres surfaces sont en assainissement non collectif

Zonage eaux pluviales

Zone de gestion collective conformément au 4° de l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales

Emplacements réservés

Numéro d'ordre	Désignation	Bénéficiaire	Dimensions
1	Aménagement de voirie	Commune de Porcieu-Amblagnieu	1200m²
2	Chemin piéton et cycles	Commune de Porcieu-Amblagnieu	Longueur : 80m Largeur : 4m
3	Aménagement de voirie	Commune de Porcieu-Amblagnieu	1200m²
4	Aménagement de voirie et espace public	Commune de Porcieu-Amblagnieu	400m²
5	Extension du cimetière	Commune de Porcieu-Amblagnieu	3000m²
6	Aménagement de voirie	Commune de Porcieu-Amblagnieu	500m²
7	Aménagement de voirie	Commune de Porcieu-Amblagnieu	9000m²
8	Ouvrage d'eaux pluviales	Commune de Porcieu-Amblagnieu	1400m²
9	Trottoir	Commune de Porcieu-Amblagnieu	Longueur : 35m Largeur : 10m
10	Chemin piéton et espace public	Commune de Porcieu-Amblagnieu	500m²

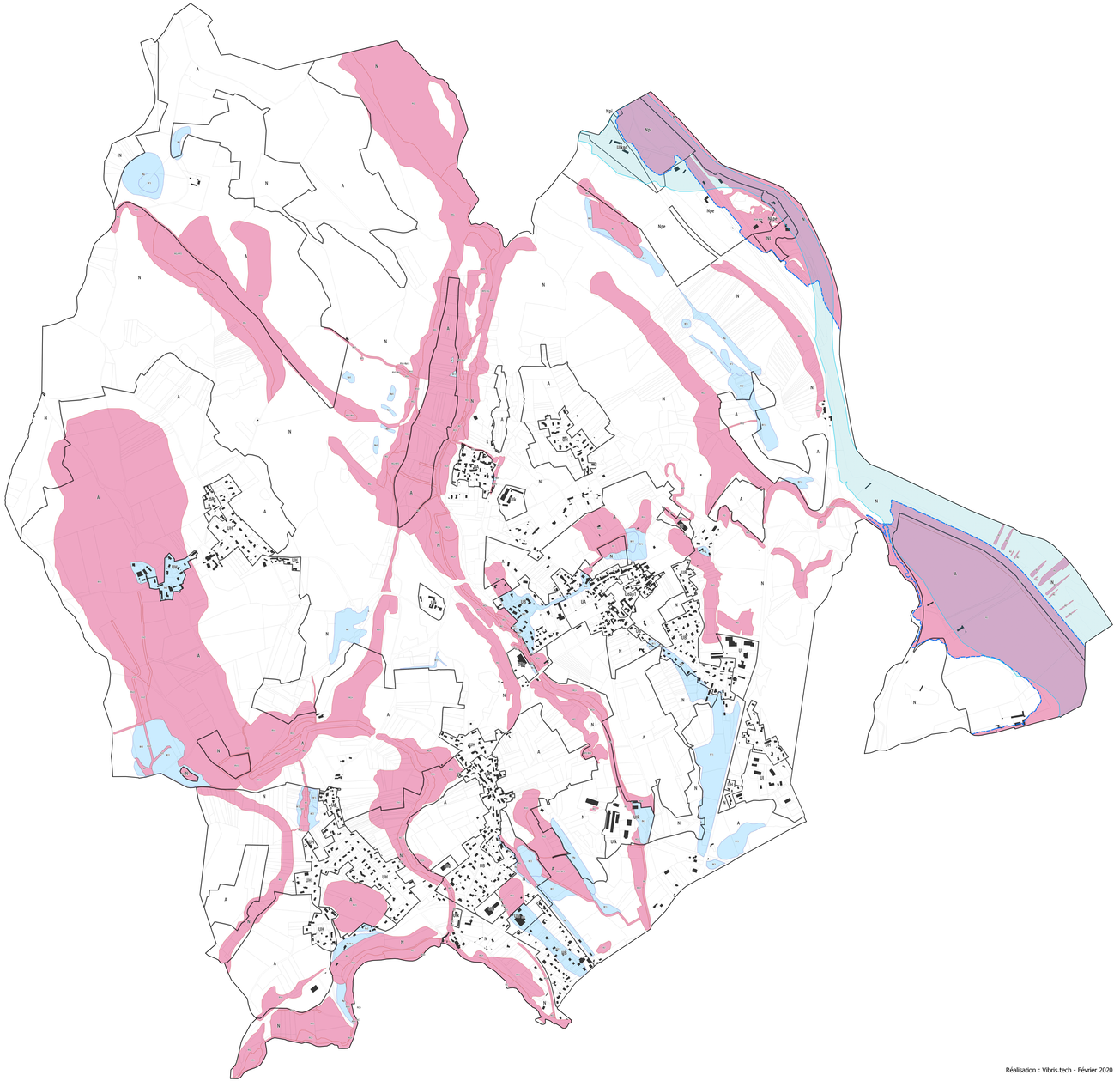

Réalisation : Vibris.tech - Février 2020